



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 033 / 2017 DU 18 MAI 2017

Portant création d'un poste permanent d'assistant(e) comptable à temps complet.

Date de convocation : 10 mai 2017	L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.															
Date d'affichage : 10 mai 2017																
Date d'affichage du compte-rendu : 19 mai 2017	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.															
Date d'affichage de la présente délibération : 26 MAI 2017	Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.															
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr><td>VOTANTS</td><td>31</td></tr> <tr><td>POUR</td><td>31</td></tr> <tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr><td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr><td>PRESENTS</td><td>22</td></tr> <tr><td>PROCURATION</td><td>9</td></tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	22	PROCURATION	9
VOTANTS	31															
POUR	31															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	22															
PROCURATION	9															
La délibération est adoptée à l'unanimité.																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Heimana TAURAA
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Rosana TEHOIRI
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maïana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	22	11	9 procurations

DELIBERATION N° 033/2017 DU 18 MAI 2017**Portant création d'un poste permanent d'assistant(e) comptable à temps complet.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « Maîtrise » ;
- VU l'arrêté n° 118/2014 du 26 juin 2014 fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 28/2017 du 30 mars 2017 portant approbation du budget principal de l'exercice 2017 de la commune de Pirae ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Il est proposé au Conseil municipal la création d'un (1) poste permanent d'assistant(e) comptable à temps complet, au grade de Technicien du cadre d'emploi « Maîtrise » (catégorie B) de la spécialité administrative.

Les missions principales qui résultent de la création de cet emploi sont :

- La vérification et le contrôle de la facturation des produits communaux (cantine scolaire, ordures, panneaux publicitaires, marché municipal, marchands ambulants, location de mobilier, des sites communaux, etc.),
- Le suivi et l'émission des titres de recette : jusqu'à la transmission à la TIVAA et à partir du détail des encaissements de la TIVAA,
- Le suivi des dossiers relevant du Contentieux.

Le coût annuel de ce poste est estimé à 4 300 000 F CFP, incluant le salaire brut et les charges patronales. Le projet de délibération qui est soumis à l'examen des élus municipaux vient compléter le tableau des emplois permanents créé lors de la mise en application de la Fonction Publique Communale (FPC) le 1^{er} août 2012.

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.05.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Il est créé un (1) emploi permanent d'assistant(e) comptable à temps complet, au grade de Technicien du cadre d'emploi « Maîtrise » (catégorie B) de la spécialité administrative.

Les missions principales qui résultent de la création de cet emploi sont :

- La vérification et le contrôle de la facturation des produits communaux (cantine scolaire, ordures, panneaux publicitaires, marché municipal, marchands ambulants, location de mobilier, des sites communaux, etc.),
- Le suivi et l'émission des titres de recette : jusqu'à la transmission à la TIVAA et à partir du détail des encaissements de la TIVAA,
- Le suivi des dossiers relevant du Contentieux.

Article 2 : Le tableau des emplois permanents ouverts dans la fonction publique communale est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur général des services et le Chef de service des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **26 MAI 2017** et publication du **26 MAI 2017**

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,



M. Heimana TAURAA
Edouard FRITCH

Le Maire



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 033 /2017 du 18.05.2017.

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
Emploi fonctionnel	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
A – Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Complet	6
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	10
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	3
B - Maîtrise	Administrative	Technicien principal	Complet	8
		Technicien	Complet	7
		Technicien provisoire	Complet	2
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	2
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	2
		Major	Complet	2
C - Application	Administrative	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	6
		Adjoint provisoire	Complet	2
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint principal provisoire	Complet	1
		Adjoint	Complet	6
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	6
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	5
		Gardien	Complet	10
D – Exécution	Administrative	Agent principal	Complet	1
		Agent qualifié	Complet	1
		Agent	Complet	2
	Technique	Agent principal	Complet	12
		Agent qualifié	Complet	20
		Agent	Complet	32
		Agent	Non complet (75%)	4
		Agent	Non complet (65%)	5
		Agent	Non complet (50%)	1
		Sécurité civile	Caporal-chef	Complet
	Sapeur		Complet	4
TOTAL				189